

45 ans au service des personnes
en situation de handicap intellectuel

A.P.E.M.H.

Association des Parents d'Enfants
Mentalement Handicapés

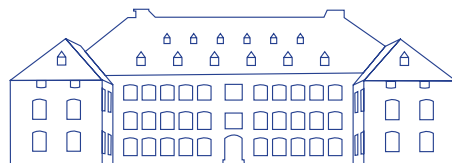
Rapport d'activités





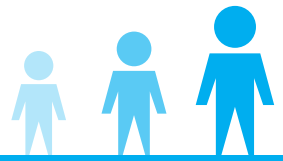
JOER

A.P.E.M.H.



Éditeur A.P.E.M.H. - Juin 2012

LE MOT DU PRÉSIDENT



En passant au seuil de l'Assemblée Générale clôturant l'exercice 2011 en revue l'année passée, on ne saurait nier qu'elle a été marquée par un événement incisif : la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, un traité international pour assurer la dignité, l'égalité devant la loi, les droits humains et les libertés fondamentales des personnes avec des handicaps de tout genre et dont l'objectif principal n'est rien d'autre que la pleine jouissance des droits humains fondamentaux et la pleine participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle des personnes en situation de handicap intellectuel.

Immédiatement après la ratification de la convention, un plan d'action national a été établi et présenté par la Ministre Madame Jacobs, un plan qui sert de point de repère pour la réalisation des postulats formulés dans cette convention.

L'A.P.E.M.H., créée en 1967 et donc active depuis presque 45 ans dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel et de leurs familles n'a pas tardé à réagir à cet appel :

- L'A.P.E.M.H. salue la ratification de la convention comme une avancée de la politique en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel
- Elle participe activement au développement d'approches et de pratiques inclusives et essaie de donner des réponses adéquates aux différentes requêtes du plan d'action à travers des

structures, projets nationaux et internationaux et propositions de formation, en élargissant l'éventail de ses activités et en diversifiant ses domaines d'intervention d'ores et déjà considérables

- Elle adopte une « Life Span Approach » pour un accompagnement cohérent et holistique tout au long de la vie des personnes en situation de handicap intellectuel dans le sens d'une approche inclusive et participative créant au maximum des possibilités de choix et d'autodétermination.

Voilà déjà un beau « challenge » !

S'y ajoute le fait que, malgré les efforts considérables produits notamment au cours de l'année écoulée, nos structures sont plus que saturées et touchent à leurs limites : le besoin d'un accompagnement adéquat d'un nombre toujours croissant de personnes vieillissantes en situation de handicap intellectuel, des listes d'attente toujours plus importantes tant au niveau de l'hébergement que de la formation et surtout de la mise au travail, le défi de l'inclusion d'enfants en situation de handicap intellectuel dans les services d'éducation et d'accueil... en voilà pour le proche avenir des challenges qui pourraient paraître insurmontables.

En tant que président de l'A.P.E.M.H. je souhaite à tous, responsables et collaborateurs, le courage de persévérer afin de surmonter ce qui semble insurmontable.

Bon courage !

Roland Anen
Président de la Fondation A.P.E.M.H.

SOMMAIRE



Fondation A.P.E.M.H.	4
A.P.E.M.H. Hébergement et Services a.s.b.l.	7
A.P.E.M.H. Formation et Travail a.s.b.l.	10
A.P.E.M.H. Société Coopérative	14
A.P.E.M.H. Home Service a.s.b.l.	17
UFEP	22
Un nouveau partenariat	24
La Cordée a.s.b.l.	25
Direction de l'A.P.E.M.H.	26
Les groupes de travail	27
Les partenaires et affiliations	28
Actualités - Projets	29
Bénéficiaires des structures et services de l'A.P.E.M.H.	34
Calendrier 2012	36



Extraits des statuts

Créée en 1985, ses objets majeurs ont été définis comme suit dans les statuts :

Art. 1^{er}. La Fondation a pour objet d'établir, de maintenir et de renforcer les contacts entre les parents et les responsables d'enfants et d'adultes mentalement handicapés et de les aider dans la lourde tâche d'éducation desdits handicapés, d'améliorer et d'étendre les conditions d'accueil, d'éducation, de formation, de réadaptation et d'intégration sociale et professionnelle des enfants et adultes mentalement handicapés. Cet objet sera notamment réalisé :

- a) par la création, la construction et la gestion d'infrastructures adaptées aux besoins spécifiques des enfants et des adultes mentalement handicapés ;
- b) en favorisant l'intégration dans la société des enfants et des adultes mentalement handicapés ;
- c) par la formation du personnel nécessaire à l'encadrement des handicapés mentaux ;
- d) par la création et la gestion de tous services nécessaires à la formation et la réadaptation physique, morale et culturelle des handicapés mentaux ;
- e) par la recherche et le maintien de contacts étroits avec les centres d'éducation, les autorités compétentes et tout autre organisme national et international s'occupant des problèmes de la déficience mentale.

La Fondation mettra plus généralement en valeur tous moyens propres à concourir aux buts définis ci-dessus, mais elle ne pourra posséder en propriété ou autrement que les immeubles nécessaires pour réaliser les objets en vue desquels elle est formée.

La Fondation pourra réaliser ses objets avec le concours et par l'intermédiaire de l'Association sans but lucratif « Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés » (A.P.E.M.H.) ou par d'autres organisations poursuivant des buts identiques.

Président

Roland ANEN

Vice-présidents

Alain GASPARD, Paul KIHN

Secrétaire

Fernand HAUPERT

Trésorier

Carlo BEAUMET

Administrateurs

Raymond CECCOTTO, Lucien BECHTOLD, Erny DORNSEIFFER, Albert FEDERSPIEL, Adrien KAYSER, Romain KRAEMER, André LUTGEN, Georges MERSCH, Marc PEIFFER, Margot POENSGEN-GINTER, Jean-Marie RAUS, Gaby SCHAUL-FONCK, Marc SCHMIT, Marianne THOLL-HOESDORFF, François WAGENER, Romain WESTER

Président d'honneur

Jean GIWER

Membres d'honneur

Victor CIRÉ, Mathias GREISCH, Michel KRECKÉ, Marcel WOLF

Réviseur

Lya KRAEMER, Gilbert BERNARDINI

Personnel - Fondation A.P.E.M.H.

3 personnes



Évolution et besoins en immobilier en rapport avec le développement de l'A.P.E.M.H.

Maison relais inclusive Topolino



La crèche Topolino a été ouverte en 1993. Depuis cette date, il n'y a pas eu de transformation importante, d'ailleurs l'architecture rend impossible une rénovation qui pourrait créer plus de place pour ajouter p. ex. un groupe scolaire. À voir pour un autre local dans la commune de Differdange.

Local « Loisirs »

Dans le local loué il y a 8 ans rue Louis Petit à Esch-sur-Alzette, un minimum d'activités ne peuvent être offertes aux personnes externes, du Milieu Ouvert et du Milieu Semi-ouvert vu que les lieux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, la vétusté des sanitaires et l'absence de séparations. Il faudra donc trouver une alternative.

Haus Patton



Le foyer Patton est situé au dernier étage d'un immeuble appartenant autrefois à la Hadir. Y était logé le personnel des ingénieurs occupant les divers appartements. Les chambres d'une surface minimale ne sont pas accessibles par un ascenseur. Comme les résidents deviennent de plus en plus âgés, il faudrait penser à les reloger dans un appartement plus adapté. Des discussions avec le « Fonds de Logement » sont en cours pour trouver une alternative.

Maison Defay à Clervaux



Nous avons acquis une maison située à proximité du Foyer et du Sonnenhaus. La maison, munie d'un ascenseur et ayant deux cages d'escalier comme prescrit par l'agrément, peut facilement être aménagée pour accueillir un groupe de vie de huit personnes vieillissantes et/ou à mobilité réduite.



Villa Ungeheuer, Mondorf-les-Bains

Le 16 février 2004 une convention a été signée et approuvée par le Conseil de Gouvernement pour «procéder à la création d'une structure d'hébergement pour 16 personnes en situation de handicap intellectuel avec double diagnostic sur le site de l'ancien Centre Médico-Pédagogique à Mondorf-les-Bains». Comme le Ministère des Bâtiments Publics a décidé de démolir d'abord la Villa, il faudra reprendre les discussions avec ce Ministère.

Recherche de terrains ou de bâtisses se prêtant à la construction ou à l'aménagement de foyers d'accueil.

Des demandes vont être envoyées à des communes du Sud et de l'Est pour trouver des terrains ou des locaux adaptés.

Projet Hamm

Suite à une demande envoyée au Conseil d'Administration en rapport à la mise à disposition d'un terrain appartenant aux Hospices civils de la Ville de Luxembourg, nous avons reçu une missive de la part des Hospices civils qu'un accord est en train d'être trouvé.

Projet Limpach



Comme les discussions sur l'emplacement des Ateliers projetés à Limpach traînent, des discussions menées au niveau des Ministères de la Famille, du Travail, de l'Environnement, de l'Intérieur, des Finances semblent s'éterniser, nous avons décidé, vu que le nombre de demandeurs d'emploi s'élève à ce jour à 140, de démarrer en septembre les Ateliers à Limpach en engageant du personnel et en ayant comme base l'appartement acheté à cet effet à Limpach.



Extraits des statuts

Créée en 1967, ses objets majeurs ont été définis comme suit dans les statuts :

Art. 3. L'association a pour objets :

a) d'établir, de maintenir et de renforcer les contacts entre les parents et les responsables d'enfants ou adultes mentalement handicapés ;

b) d'aider les parents et les responsables dans la lourde tâche d'éducation des enfants et des adultes mentalement handicapés ;

c) de maintenir des contacts étroits avec les centres d'éducation, le personnel éducatif, les autorités compétentes et tout autre organisme national ou international s'occupant des problèmes de la déficience mentale ;

d) d'assurer, de promouvoir et de favoriser la création, la gestion ou la cogestion :

- de services d'hébergement temporaire et/ou continu ;
- de services de soutien et de consultation ;
- de crèches, jardins d'enfants et de centres de loisirs ;
- de centres régionaux thérapeutiques et de réadaptation (Centres de Jour et Services d'Activités de Jour) ;
- de Centres d'Activités, de Réadaptation et de Rencontre ;
- d'un Réseau spécialisé dans le domaine du handicap ;
- de Centres de Formation et de Travail ;
- d'un Centre de Formation Continue pour professionnels intervenant dans le secteur social et d'aides et de soins ;
- de tout autre service visant à développer sa mission ;

e) d'organiser et de gérer des colonies de vacances et des week-ends de rencontre pour enfants et adultes mentalement handicapés ;

f) de favoriser l'intégration des enfants et des adultes mentalement handicapés dans la société ;

g) de représenter et de défendre les intérêts des enfants et des adultes mentalement handicapés, des parents et des responsables de ces handicapés, tant sur le plan moral que matériel ;

h) de faire connaître, par des actions d'information et de propagande, les problèmes posés par la déficience mentale.

L'association pourra réaliser ses objets avec le concours et/ou par l'intermédiaire de la Fondation A.P.E.M.H. ou par d'autres organisations poursuivant des buts identiques.

Président

Roland ANEN

Vice-présidents

Alain GASPARD, Paul KIHN,

Secrétaire

Fernand HAUPERT

Trésorier

Carlo BEAUMET

Administrateurs

Monique BACHNER-BOUT, Joseph BEYSSE, Norbert CHARLÉ, Erny DORNSEIFFER, ALBERT FEDERSPIEL, Adrien KAYSER, Romain KRAEMER, André LUTGEN, Georges MERSCH, Marc PEIFFER, Margot POENSGEN-GINTER, Pierre PUTH, Jean-Marie RAUS, Marc SCHMIT, Marianne THOLL-HOESDORFF, François WAGENER

Président d'honneur

Jean GIWER



Membres d'honneur

Victor CIRÉ, Mathias GREISCH, Michel KRECKÉ,
Marcel WOLF

Réviseur

Albertine MAJERUS-ROEMEN, Emile WERNER

Personnel - Hébergement et Services

298 personnes

Accueil jour et nuit

Foyer de la Solidarité

Centre Nossbiert | Esch-sur-Alzette
Places : 22 personnes

Roude Fiels 1 & 2

Centre Nossbiert | Esch-sur-Alzette
Places : 2 x 10 personnes

Structures de logement pour personnes vieillissantes

Haus Senior 1 & 2

Centre Nossbiert | Esch-sur-Alzette
Places : 2 x 10 personnes

Haus Amitié

Mondorf les Bains
Places : 11 personnes

Haus «am Weier» 1 & 2

Centre Nossbiert | Esch-sur-Alzette
Places : 2 x 10 personnes
2 appartements pour 2 personnes

Structures de logement externes

Déifferdenger Haus

73-75 rue de Lasauvage | L-4607 Differdange
Places : 7 personnes

Nidderkuerer Haus

141, avenue de la Liberté | L-4602 Niederkorn
Places : 10 personnes

Uewerkuerer Haus & WG

4, rue Prommenschenkel | L-4649 Oberkorn
Places : 17 personnes

Haus Patton

23, rue Général Patton | L-4277 Esch-sur-Alzette
Places : 8 personnes

Fermette

Domaine du Château | L-4976 Bettange-sur-Mess
Places : 10 personnes

Beetebuenger Haus

4, rue Luc | L-3255 Bettembourg
Places : 9 personnes

Cliärrwer Haus

10, route de Marnach | L-9709 Clervaux
Places : 8 personnes

Haus Wuelessen 1 & 2

43, am Duerf | L-9841 Wahlhausen
Places : 16 personnes

Housener WG

4 et 4A Eesberwee | L-9809 Hosingen
Places : 8 personnes



Accompagnement - Milieu Ouvert

Maison Think

126, BD J.F. Kennedy | L-4171 Esch-sur-Alzette
Places : 4 personnes

Haus Georges Mayer

18, rue des Fleurs | L-3468 Dudelange
Places : 5 personnes

Haus am Woier

16, rue Woier | L-4687 Oberkorn
Places : 4 personnes

Haus Lalleng

78, rue de Lallange | L-4201 Esch-sur-Alzette
Places : 4 personnes

Accueil de Jour

Centre de Jour - Nossbiert

Centre Nossbiert | Esch-sur-Alzette
Places : 24 personnes

Service d'Activités de Jour

Centre Nossbiert | Esch-sur-Alzette
Places : 39 personnes

Centre de Jour - Mondorf

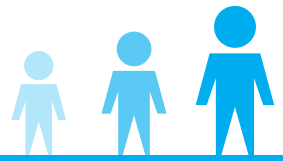
route de Burmerange | L-5659 Mondorf
Places : 18 personnes

Centre de Jour - Sonnenhaus

6b, rue de Marnach | L-9709 Clervaux
Places : 20 personnes

Les Services

- Réseau A.P.E.M.H. - Aides et soins dans le cadre de l'Assurance Dépendance
- Le Service de Consultation et d'Accompagnement aux Familles (SCAF)
- La Maison Relais Inclusive Topolino
- Le Centre d'Activités, de Réadaptation et de Rencontres (CARR)
- Le Service de Placement Temporaire (structures d'hébergement)
- Équipe Médico-Psycho-Pédagogique et Sociale (EMPPS)
- Service d'Accompagnement Psycho-Social et Educatif (SAPSE)
- Service d'Accompagnement et de Suivi en Milieu Ouvert (SAS)
- Service « Loisirs » en Milieu Ouvert
- Unité de Formation et d'Éducation Permanente (UFEP)



Extraits des statuts

Créée en 1996, ses objets majeurs ont été définis comme suit dans les statuts :

Art. 4. L'association a pour objet de promouvoir la formation et la mise au travail des personnes mentalement handicapées :

Aux fins de l'accomplissement de son objet social l'association procédera notamment :

- à l'engagement de personnel (formateurs, agents techniques, travailleurs sociaux etc.) nécessaires à l'accomplissement de sa finalité sociale ;
- à la formation et à l'échange de personnel dans le cadre de mesures d'inclusion socio-professionnelle ;
- à la réalisation de parcours de formation et d'insertion socio-économique, à la création et au soutien de structures chargées de l'accompagnement psycho-social et dans le cadre de mesures d'inclusion socio-professionnelle, à la gestion de centres de formation ainsi que d'ateliers de mise au travail, de centres d'aide par le travail, de coopératives sociales et d'autres structures d'insertion socio-professionnelle.

L'association procédera également :

- à l'organisation de conférences, séminaires, formations, voyages d'étude ;
- à toute publication, édition ou diffusion de publications utiles à l'accomplissement de l'objet social ;
- à toute démarche auprès des autorités nationales, internationales ou étrangères utile ;
- à des échanges et transferts sur l'accompagnement socio-professionnel multidimensionnel des personnes mentalement handicapées.

L'association favorisera des échanges avec les autres associations poursuivant les mêmes buts ou des buts similaires.

Président

Jean GIWER

Vice-président

Jean-Paul BRAQUET

Secrétaire

Erny DORNSEIFFER

Trésorier

Marc SCHMIT

Administrateurs

Roland ANEN, Liette BRAQUET, Victore CIRÉ, Frédéric DEVILLEZ, Albert FEDERSPIEL, Christiane MEYER, Marc NEU, Margot POENSGEN-GINTER, Michelle SERRES

Consultantes

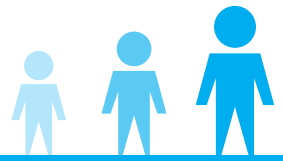
Sonja MAJERUS

Les réviseurs de caisse

BDO

Personnel - Formation et Travail

43 personnes



Les activités

L'A.P.E.M.H. Formation et Travail a.s.b.l. gère actuellement 4 structures de formation :

- Centre de Propédeutique Professionnelle à Bettange-sur-Mess
- Centre de Propédeutique Professionnelle au Centre Nossbiérg à Esch-sur-Alzette
- Centre de Propédeutique Professionnelle au Parc Merveilleux à Bettembourg
- Centre de Propédeutique Professionnelle au Parc Hosingen

Le Conseil d'Administration de l'A.P.E.M.H. Formation et Travail a.s.b.l. s'est réuni 5 fois

- AG : 15.06.2011
- 26.10.2011
(réunion commune avec toutes les a.s.b.l.)
- 29.02.2012
- 09.05.2012
- 23.05.2012
(réunion commune avec toutes les a.s.b.l.)

Les activités du service :

Le C.P.P. prend en charge les adolescents en situation de handicap intellectuel à la fin de leur scolarité obligatoire issus soit des Centres d'Éducation Différenciée, de structures de formation à l'étranger, du CNFPC (Centre National de Formation Professionnelle Continue) et de plus en plus issus des classes intégrées des lycées techniques.

Jouant un rôle de transition entre le milieu scolaire et le milieu de travail, le C.P.P. se donne comme

objectif d'offrir au jeune souvent dépassé dans les Centres de formation classique, une formation professionnelle adaptée à ses besoins, de le former à une certaine autonomie dans le travail, et de lui permettre d'acquérir ainsi des connaissances professionnelles dans différents domaines.

Dans la plupart des cas une admission ultérieure dans un de nos Ateliers Protégés, ou encore sur le marché de travail ordinaire s'en suit.

Cette formation dure en moyenne 3 ans, durée qui varie cependant en fonction des compétences et progrès de chacun, qui sont régulièrement évalués par le personnel technique et éducatif, ensemble avec le stagiaire.

Elle est basée sur :

- Un apprentissage professionnel pratique, supporté par le système des pictogrammes (P.O.I.N.T.)
- Accompagnée d'un apprentissage théorique individualisé et destiné à consolider les connaissances scolaires et compétences pratiques acquises.
- Une formation sociale (communication, adaptation au monde du travail, ponctualité, respect de l'autre etc.)

Au début de la formation, l'accent est mis sur l'adaptation du jeune dans le nouvel environnement de travail, il apprend à se repérer à un nouveau rythme (40hrs/sem.) et fait peu à peu connaissance des différents domaines de travail.

Au terme de cette première phase, un bilan des compétences et intérêts du candidat est dressé en



collaboration avec le jeune ; servant de base pour la suite de la formation. Le jeune est alors admis dans des groupes de transition, permettant une formation plus poussée dans un domaine précis. Cette formation est complétée par des stages dans les différents ateliers.

Pour pouvoir être engagé en Atelier Protégé, le jeune doit avoir le statut du salarié handicapé, un statut qui est délivré par une commission médicale ; ainsi qu'une orientation vers le milieu de travail protégé.

Toutes ces démarches seront entamées à la fin de la formation, mais au plus tôt à l'âge de 18 ans.

Le jeune sera embauché en fonction de la disponibilité en postes dans les différentes structures et conformément aux dispositions de la Loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. Ainsi, il sera engagé, en principe, en tant que salarié non qualifié.

Évolution :

Le nombre des stagiaires est resté stable.

Au 01.06.2012, les structures de formation et de travail prennent en charge 79 adolescents :

- 37 à Bettange-sur-Mess dont 35 en formation et 1 en stage d'observation
- 20 au Nossbiérg
- 7 au Parc Merveilleux
- 16 à Hosingen

Sont inscrites au C.P.P. :

- Des personnes qui suivent une formation professionnelle proprement dite
- Des personnes dans le cadre de leur scolarité dans un autre établissement scolaire ou de formation ; et dont l'objectif est de faire connaissance des structures de l'A.P.E.M.H. et avec le monde professionnel
- Des personnes orientées par la Commission d'Orientation et de Reclassement Professionnelle (COR), en vue d'émettre un avis d'appréciation concernant l'employabilité de ces personnes dans un Atelier Protégé.

En 2011 : 16 personnes ont été admises en stages

- 9 élèves ont été admis en stage scolaire, généralement pendant 1 mois
- 5 personnes ont été adressées par la COR
- 2 personnes sans occupation journalière ont fait une demande de stage en vue d'une éventuelle admission future

Parmi les 16 personnes :

- Pour 13 personnes, le stage a abouti à une admission ou inscription sur la liste d'attente
- 1 personne a interrompu le stage
- 1 personne a refusé l'admission malgré avis positif
- 1 personne a été refusée puisqu'elle ne correspondait pas aux critères d'admission de l'A.P.E.M.H.



Sorties en 2011 :

25 personnes sont sorties des C.P.P. au cours de l'année 2011.

Bettange-sur-Mess :

1 personne a été orienté au SAJ.
11 personnes ont signé un contrat de travail.

Bettembourg :

2 personnes ont quitté le C.P.P. pour chercher un emploi au 1^{er} marché de travail.
4 personnes ont signé le contrat de travail.

Hosingen :

1 personne a pu trouver un emploi sur le 1^{er} marché de travail.
1 personne a refusé de retourner au C.P.P.
5 personnes ont signé leur contrat de travail.

Liste d'attente (au 01.06.2012) :

C.P.P. Bettange-sur-Mess, Centre Nossbierg et Parc Merveilleux : 38 (+45 en cours).

C.P.P. Hosingen : 6 (+ 9 en cours).

Sujets discutés :

La liste des demandes d'admission ne cesse d'accroître - surtout au Sud du pays - sans que les structures de formation à Bettange soient en mesure d'y répondre par manque de places disponibles dans l'Atelier.

Pour rappel : déjà en 2007, le gouvernement a sollicité l'A.P.E.M.H. de créer une nouvelle structure pour combler ce manque.

En effet, vu que la construction de la nouvelle structure à Limpach connaît d'importantes barrières, un certain nombre d'élèves, qui ont théoriquement terminé leur formation, restent bloqués au C.P.P. étant donné les possibilités limitées pour un contrat de travail.

Une réunion avec les parents et élèves aura lieu avant les vacances d'été, les informant de la situation et de nos limites actuelles.

Projets pour 2012/ 2013

L'A.P.E.M.H. a informé les instances publiques concernées qu'un groupe de stagiaires actuellement inscrits au C.P.P., et de salariés encadrés débiteront en septembre 2012 à Limpach, malgré toutes les difficultés administratives. Ceci nous permettra de libérer quelques places au C.P.P. de Bettange-sur-Mess et du Nossbierg.

Un atelier complémentaire au C.P.P. du Parc Merveilleux a eu l'autorisation de construction du Ministère de l'Environnement. Cet atelier offrira une formation dans le domaine de la buanderie et de la couture.



Extraits des statuts

Créée en 1987, ses objets majeurs ont été définis comme suit dans les statuts :

Art. 3. La société a pour objet :

3.1. l'étude, l'organisation et la promotion de toutes activités d'exploitation, de commerce et de travail dans le but de permettre la formation et l'intégration sociale dans la vie active des handicapés nécessitant, le cas échéant, une guidance socio-éducative et un apprentissage particuliers ;

3.2. la commercialisation, c'est-à-dire la promotion, la diffusion, l'achat et la vente sous toutes formes appropriées de produits fabriqués, transformés, cultivés ou élevés par des handicapés.

Pour réaliser son objet, la société coopérative est autorisée à

3.3. constituer et entretenir tous stocks de produits et de marchandises, posséder tous dépôts ou entrepôts particuliers, procéder à toutes opérations nécessaires ;

3.4. implanter, exploiter ou faire exploiter tous magasins de vente ;

3.5. apporter tout concours financier sous quelque forme que ce soit aux associés de la société coopérative ;

3.6. mettre en œuvre les techniques commerciales et publicitaires à promouvoir les ventes dont question ;

3.7. effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation des objets ci-dessus ;

3.8. faire le commerce de produits diététiques ainsi que de fleurs, plantes et semences.

Président

Paul KIHN

Vice-président

Christian KMIOTEK

Secrétaire

Michelle SERRES

Personnel - Société Coopérative

74 personnes

Administrateurs

Jean-Louis AREND, Carlo BEAUMET, John BEI, Liette BRAQUET, Jean GIWER, Mathias GREISCH, Fernand HAUPERT, Adrien KAYSER, André LUTGEN, Sonja MAJERUS, Marc PEIFFER, Angèle WEGNER

Réviseur

BDO



Les activités

L'A.P.E.M.H. Société Coopérative gère actuellement 3 structures de travail :

- Les Ateliers à Bettange-sur-Mess et son annexe au Centre Nossbiérg
- Les Ateliers au Parc Merveilleux à Bettembourg
- Les Ateliers au Parc Hosingen

Le Conseil d'Administration de l'A.P.E.M.H. Société Coopérative s'est réuni 5 fois

- AG : 15.06.2011
- 26.10.2011
(réunion commune avec toutes les a.s.b.l.)
- 29.02.2012
- 09.05.2012
- 23.05.2012
(réunion commune avec toutes les a.s.b.l.)

Les Ateliers ont organisé 3 portes ouvertes qui ont de nouveau connu un grand succès :

À Bettange-sur-Mess, le 04.05.2011 et le 02.12.2011

À Hosingen, le 25.11.2011

Objectifs :

L'A.P.E.M.H. Société Coopérative a une double vocation :

- Une vocation sociale, en offrant à des personnes reconnues salariés handicapés un travail rémunéré, adapté à leurs besoins et compétences ; et de promouvoir l'accès à des emplois sur le marché de travail ordinaire, tout en proposant des mesures d'insertion, d'accompagnement et de suivi, par l'intermédiaire du service ORFO (Orientation et Formation)

- Une vocation commerciale et économique, par la vente de produits afin de faire des recettes pour pouvoir subvenir - au moins partiellement - aux frais de fonctionnement des Ateliers

La gestion administrative correspond à celle de toute entreprise commerciale classique.

Les salariés encadrés ont tous un contrat à durée indéterminée et sont soumis au droit commun du travail, sous réserve des dérogations fixées par la Loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Depuis le 01.01.2011, l'État prend en charge l'intégralité des salaires du personnel encadré.

Les activités du service :

Pour bénéficier d'un contrat de travail dans un Atelier Protégé, il faut :

- Avoir le statut du salarié handicapé, délivré par une commission médicale
- Avoir une orientation vers le milieu de travail protégé décidée par la COR (Commission d'Orientation et de Reclassement professionnelle)

Grâce à la multitude d'activités, nous pouvons intégrer nos salariés (h/f) dans les domaines :

- de l'agriculture avec ses annexes
- de l'alimentation
- du jardinage
- de la menuiserie, la serrurerie
- de la restauration
- des services techniques
- de l'entretien
- de la buanderie
- de la vente
- de la sous-traitance...



Sujets discutés :

- **Le projet Limpach** ne connaît toujours pas de réponse définitive, malgré que les autorisations soient disponibles, et malgré que l'importance du projet ait été proclamée à plusieurs reprises dans diverses réunions interministérielles
- **Nouveau projet NET-APEMH** a été créé aux Ateliers de Hosingen : l'équipe de ce service de nettoyage, composée de 3 femmes de charge à mi-temps et 6 salariés encadrés, assure actuellement l'entretien des structures internes de l'A.P.E.M.H. au Nord du pays en cas de maladie ou congé du personnel d'entretien, ainsi que du Centre Écologique et divers clients externes
- **La sécurité au travail** : 4 membres du personnel encadrant ont été formés dans le domaine de la sécurité au travail. Leur mission est de veiller à la

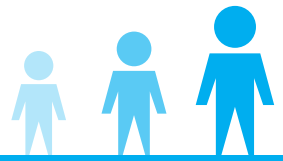
sécurité au travail, tout en thématissant certaines mesures de sécurité avec les équipes du terrain

- **L'agrandissement de la serre à Bettange-sur-Mess** par un point de vente centralisé
- **Modifications de la loi du 12 septembre 2003** : la loi du 12 septembre 2003 prévoit une participation financière au salaire de la personne handicapée par les gestionnaires des ateliers. Cette participation salariale est reprise rétroactivement au 01.01.2011 à 100%

Projets pour 2012/ 2013

L'A.P.E.M.H. a informé les instances publiques concernées qu'un groupe de stagiaires actuellement inscrits au C.P.P., et de salariés encadrés débiteront en septembre 2012 sur l'emplacement de nos nouveaux Ateliers à Limpach.

ATELIERS PROTÉGÉS	NOMBRE DE SALARIÉS AU 01.06.2012	NOUVEAUX CONTRATS EN 2011	SORTIES EN 2011	LISTE D'ATTENTE AU 01.06.2012
Bettange et Nossbiert	161	11	4	1 (+9 en cours)
Parc Merveilleux	59	4	1	
Parc Hosingen	55	5	1	2 en cours
Total	275	20	6	1 (+11 en cours)



Extraits des statuts

Créée en 2007, ses objets majeurs ont été définis comme suit dans les statuts :

Art. 4. L'association a pour objet :

d'agir en tant que Réseau, spécialisé dans la prise en charge de personnes dépendantes avec un handicap mental (actes essentiels de la vie, tâches domestiques, mesures de soutien et de conseil, aides techniques, adaptations du logement...).

Le Réseau est l'interlocuteur direct auprès de tout acteur oeuvrant dans le domaine de l'Assurance Dépendance.

Il participe à la coordination de la prise en charge autour de la personne dépendante avec un handicap mental au sein des différents services de l'A.P.E.M.H. a.s.b.l. (hébergement, lits de vacances, accueil de jour) et/ou à domicile de la personne mentalement handicapée.

Il assure toute démarche pour la personne handicapée mentale dépendante visant le maintien de ses capacités, le soutien aux acquisitions et au développement de l'autonomie en respectant son projet d'accompagnement adapté à ses besoins et aux attentes de sa famille.

Il favorise la création de tout autre service visant à développer sa mission.

L'association pourra réaliser ses objets avec le concours et/ou par l'intermédiaire de l'A.P.E.M.H. ou par d'autres organisations poursuivant des buts identiques.

Président

Alain GASPARD

Secrétaire

Jean-Marie RAUS

Trésorier

Angèle WEGNER

Administrateurs

Carlo BEAUMET, Edmée CATHREIN, Romain KRAEMER, Marc PEIFFER

Expertes

Sylvie HIRTZ, Peggy BECKER

Personnel - Home Service

32 personnes

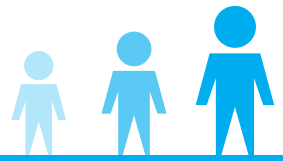
Réunions du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration de l'A.P.E.M.H. Home Service s'est réuni 3 fois

21.09.2011

Thème spécifique portant sur l'organisation du service SeSAD du point de vue des ressources humaines :

- Intervention du personnel en soutien et en répit et réactivité pour répondre aux diverses demandes dans le cadre d'une démarche qualité



- Coordination et supervision de l'équipe quant à la diversité des situations de handicap et du savoir-faire nécessaire du point de vue technique et relationnelle

29.02.2012

Thème spécifique présenté par Mme Becker Peggy « Évolution du service SeSAD pour l'année 2011 ».

23.05.2012

Thème spécifique : Approbation des comptes annuels 2011.

Les prestations proposées

Le Home Service a.s.b.l. a été créé en tant que réseau spécialisé dans le handicap pour assurer et développer les activités d'aides et soins dans le contexte du domicile.

Son objectif principal est de permettre aux personnes dépendantes en situation de handicap intellectuel le maintien des capacités, le soutien aux acquisitions et au développement de l'autonomie tout en respectant le projet d'accompagnement adapté aux besoins de la personne et aux attentes de sa famille.

Les programmes développés par le réseau sont conformes à cet objectif et sont proposés sous différentes formes :

- Un service de coordination des prestations et une coordination de proximité
- Un service permettant la mise en place des aides et soins à domicile par le biais du SeSAD
- Une activité sociale
- Un service administratif

Le réseau Home Service a.s.b.l. développe également des activités complémentaires en partenariat avec l'A.P.E.M.H. Hébergement et Services a.s.b.l. qui a son propre réseau pour assurer les activités liées à l'Assurance Dépendance dans les établissements et en accueil de jour. Le réseau A.P.E.M.H. a.s.b.l. recourt au service de coordination et au service administratif pour assurer ses 2 activités.

Les activités

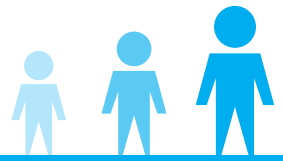
1. La coordination des aides et soins :

Pour le Home Service a.s.b.l., la continuité de l'aide représente un élément qualitatif de l'offre de service. Afin que les réponses apportées à la personne en situation de handicap et sa famille soient globales et cohérentes, il propose une coordination des aides :

- **Une coordination administrative** qui comprend l'accompagnement dans les démarches pour l'obtention de l'Assurance Dépendance
- **Une coordination des prestations** de l'Assurance Dépendance et des services complémentaires autour de la personne dépendante à domicile et en établissement. Il assure la coopération des différents intervenants professionnels et de l'entourage de la personne

Ces deux offres de coordination sont assurées par Carine GASPARD coordinatrice pour l'ensemble de la coordination des aides du réseau Home Service.

- **Une coordination de proximité** garantissant la personnalisation, la cohérence et la qualité des différentes mesures d'actions à l'égard des personnes et de leurs familles ainsi que la formation et la supervision des différents intervenants dans l'exécution de leurs tâches



La coordination de proximité est assurée par Yolande THIELGEN pour l'équipe-répît du service SeSAD et Myriam MEYER pour les structures d'hébergements et l'accueil de jour.

À ce jour la coordination est en charge de **263 personnes**, dont **150** qui ont signé un contrat de prise en charge avec le réseau à domicile et **5** en sous-traitance avec d'autres réseaux, et **108** personnes en structures d'hébergement.

2. Le Service de Soutien et d'Aide à Domicile-SeSAD

Il intervient comme réseau d'aides et de soins à domicile et a pour objectif une organisation des aides et soins ainsi que des prestations directes de conseil et de soutien en autonomie et de prestations de soutien surveillance garde. À noter qu'actuellement, le service n'offre pas les prestations actes essentiels de la vie et soins infirmiers ni les prestations liées aux tâches domestiques, mais il contracte avec d'autres prestataires des sous-traitances permettant de répondre à la totalité des activités requises dans le plan de prise en charge établi par la cellule d'évaluation.

Il offre :

- À l'égard de **la personne en situation de handicap intellectuel** des activités de conseil et de soutien, en offrant entre autres un soutien aux acquisitions de son autonomie et au développement de ses potentialités
- À l'égard de **la famille de la personne déficiente intellectuelle**, des activités de conseil et de soutien à l'entourage, entre autres sous la forme d'une guidance par rapport à l'apprentissage de compétences ainsi que des prestations de répît

- À l'égard du **réseau de partenaires professionnels** un suivi garantissant la cohérence des aides entre les différents acteurs du projet, une coordination et une supervision des différents intervenants dans l'exécution de leurs tâches

Nombre de bénéficiaires du service

Depuis sa création en 2003, le Service SeSAD est intervenu d'une manière ou d'une autre auprès de **199 familles distinctes**.

Au 31 mai 2012, le Service SeSAD dispose des ressources humaines suivantes :

Équipe de Soutien en Autonomie 10 ergothérapeutes/pédagogues

Coordinatrice Équipe-Répît

Yolande THIELTEN (à temps partiel)

Équipe-Répît

16 aides socio-familiales

Entre le 1^{er} juin 2011 et le 31 mai 2012, le Service SeSAD suivait régulièrement au total **121** familles distinctes, qui bénéficiaient soit uniquement de prestations «soutien en autonomie», soit uniquement de prestations «soutien-répît» ou encore un cumul des deux.

L'équipe de soutien en autonomie est intervenue dans le cadre de **89** dossiers différents, permettant par conséquent de prester un total de **4854** heures d'activités de soutien et de conseil cumulés, ce qui correspond à une augmentation approximative de **19%** du volume d'heures prestées par rapport à l'année précédente. À noter que parmi les 89 dossiers suivis par l'équipe de soutien en autonomie,



nous retenons **29** nouvelles admissions au courant de l'année, alors que **11** dossiers ont été clôturés.

L'équipe-répit est intervenue au niveau de **87** dossiers distincts auprès desquels elle a presté un total de **10937** heures d'activités de surveillance-garde, correspondant à une augmentation approximative de **9%** du volume d'heures prestées par rapport à l'année précédente. Parmi les 87 dossiers distincts dans le cadre desquels l'équipe-répit est intervenue, nous comptons **27** nouvelles admissions, alors que **7** dossiers soutien-répit ont été clôturés.

Somme toute, les équipes du Service SeSAD ont presté un total de **15791** heures auprès des personnes en situation de handicap et leurs familles accompagnées durant l'année écoulée.

Signalons encore que le Service SeSAD procédait par le biais de son coordinateur à la supervision de **8** dossiers sous-traités dans un contexte de prestations soutien-répit ou de prestations AEV (Actes Essentiels de la Vie).

En conclusion, au 31.05.2012 la situation quantitative du service SeSAD, se résume comme suit :

ÉQUIPE-SOUTIEN EN AUTONOMIE				
Dossiers en cours	78	150 heures / sem.	10 intervenants	4854 heures prestées au courant de l'année
Dossiers en attente	3	5 heures / sem.		
ÉQUIPE-RÉPIT				
Dossiers en cours	78	338 heures / sem.	16 intervenants	10937 heures prestées au courant de l'année
Dossiers en attente	4	16 heures / sem.		
SOUS-TRAITANCE				
Dossiers S.-Répit	6	38 heures / sem.		
Dossiers S.-Autonomie	0			



SERVICE SESAD (NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES)

Personnes distinctes accompagnées	109	488 heures / sem.		
Liste d'attente familles distinctes	6	21 heures / sem.		

3. Le service administratif

Interlocuteur direct auprès de tout acteur œuvrant dans le domaine de l'Assurance Dépendance, le service administratif est responsable de la saisie des actes réalisés dans le cadre de l'Assurance Dépendance et de l'Assurance Maladie. La facturation se fait directement à la CNS (Caisse Nationale de Santé) dans un programme spécialement développé à cette fin.

4. Activité sociale

Complémentaire à ses activités, le Home Service propose depuis septembre 2011, un accompagnement et une démarche sociale.

Un assistant social est chargé de recevoir les demandes adressées au service SeSAD. Plus particulièrement, il programme le recueil approfondi des besoins ensemble avec la personne et sa famille et fournit du soutien continu à l'égard de l'aidant informel par des conseils généraux aux problèmes personnels, juridiques, financiers ainsi que des conseils pratiques. Il favorise des rencontres entre parents.

Partenariats

Autres réseaux d'aides et de soins (Hellef Doheem, Help, Service Aide familiale, Tricentenaire...)

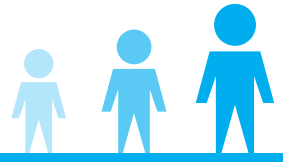
Collaboration avec des services dans le domaine de l'enfance (Scas, ONE, EDiff, Cordée...)

La cellule d'évaluation et d'orientation pour l'évaluation de la dépendance ainsi que la CNS en ce qui concerne l'administratif et le financier.

La Fédération COPAS en ce qui concerne les politiques en matière d'aides et de soins.

Projet européen

Le Home Service participe à un partenariat éducatif Grundtvig «Aide aux aidants» dans le cadre du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie. Ce partenariat traite de «l'auto-évaluation de leurs besoins par les aidants familiaux, un point de départ pour obtenir de l'aide» et implique des professionnels et des parents. Ce partenariat qui portait sur 2 ans se termine en septembre 2012. La publication des résultats se fera par l'intermédiaire d'une newsletter spécifique.



Unité de Formation et
d'Éducation Permanente

L'UFEP - Unité de Formation d'Éducation Permanente a créé pour son nouveau catalogue 2011-2012 trois catégories bien délimitées thématiquement et visuellement afin de mieux guider sa clientèle dans ses démarches de formation.

HANDICAPS

- Handicaps et Techniques d'interventions
- Santé mentale et Troubles psychiques

Depuis sa création, l'UFEP propose une offre de formation cohérente et alternative dans le domaine du handicap et des techniques d'interventions. Elle vise une réponse à des questions d'actualité dans le travail d'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel et/ou défavorisées et promeut, par le biais des ses formations spécifiques, une réflexion continue autour des pratiques éducatives. L'UFEP propose entre autres des formations favorisant la mise en œuvre des directives de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes en situation de handicap.

Le thème de la santé mentale prend de plus en plus d'importance dans nos structures d'accueil. Savoir reconnaître les besoins d'aides à ce niveau, acquérir des savoir-faire pour y répondre de façon adéquate et pouvoir garantir un meilleur accès aux soins de santé des usagers, telles sont les compétences nouvelles que les professionnels doivent s'approprier.

ENFANCE ET JEUNESSE

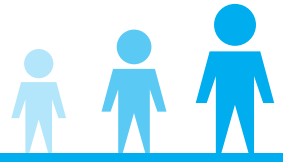
- Éducation et Accueil
- Aide à l'Enfance et à la Famille

Les services «Éducation et Accueil» tels que crèches, maisons relais, foyers de jour et garderies sont en pleine expansion. Afin de soutenir ce développement de manière qualitative, l'UFEP a élargi son offre de formation continue aux professionnels qui travaillent avec des enfants et des adolescents. En outre, depuis 2011, nous proposons une formation favorisant l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil pour enfants. Cette formation intitulée «Oser la diversité» est soutenue par le Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Le terrain de la prise en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes en détresse a subi des changements profonds par le biais de la nouvelle loi relative à l'Aide à l'Enfance et à la Famille (AEF) : création de l'Office National de l'Enfance et mise en place de services de Coordination de Projets d'Intervention. Une deuxième session de formation continue à l'adresse des agents CPI sera offerte dans la période de février à juillet 2012. En phase avec les nouvelles données fournies par la loi AEF, on trouve des modules de formation qui abordent les particularités du travail avec les familles, dans une perspective systémique. Dans le futur, l'UFEP se propose d'augmenter l'offre de formation dans ce domaine spécifique. Cependant, le public-cible pourrait s'intéresser à un bon nombre de formations offertes dans d'autres catégories.

ADMINISTRATION ET MANAGEMENT

- Techniques administratives et Management
- Compétences professionnelles et Développement personnel



Étant donné que le secteur social est en pleine évolution, l'acquisition de compétences de gestion et de management constitue un besoin explicite des responsables de services et des professionnels administratifs. Depuis 2007, une formation managériale pour le secteur social trouve un écho favorable auprès des directions des gestionnaires. Une nouvelle promotion se tiendra début 2012. Parallèlement, et en collaboration avec la Chambre des Salariés Luxembourg, nous offrons au personnel administratif des formations de qualité comprenant à la fois des apports théoriques et pratiques tout en reflétant les réalités du secteur social.

L'UFEP offre en outre toute une série de formations visant à augmenter les compétences professionnelles et le développement personnel. Il va sans dire que le développement de ces compétences favorise une meilleure gestion du déroulement quotidien dans les services et structures d'accueil.

Coordinateur

Raymond CECCOTTO

Personnel - UFEP

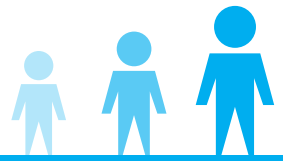
3 responsables de formation (à temps partiel)

INSCRIPTION 2011	PARTICIPANTS
Personnel A.P.E.M.H.	334 participants
Participants externes	454 participants
Total	788 participants

Modules de formation UFEP : **43 modules**
 Journées de formation : **143 jours (855 heures)**
90 % à Bettange-sur-Mess ; **10 %** à Hosingen et Nossbiert

En 2011, le personnel de l'A.P.E.M.H. (toutes a.s.b.l. confondues) a suivi des formations continues pour un total de : **8451,4 heures**

UN NOUVEAU PARTENARIAT



L'A.P.E.M.H. est à l'origine de la création, le 27 juin 2011, d'une nouvelle association « La Cordée a.s.b.l. ».

Parmi ses fondateurs on trouve des organismes gestionnaires de structures pour personnes en situation de handicap intellectuel, dont le Tricentenaire a.s.b.l. et la Fondation A.P.E.M.H.



Depuis le 1^{er} juillet 2011, « La Cordée a.s.b.l. » gère un service de Coordination de Projets d'Intervention (CPI).

Contexte

La loi relative à l'Aide à l'Enfance et à la Famille a été votée le 16 décembre 2008. S'étant fixé comme buts prioritaires la déjudiciarisation de l'aide à l'enfance et à la jeunesse et la prévention de la détresse, la loi AEF met l'accent sur des mesures d'accompagnement précoces et diversifiées des situations de détresse pouvant impliquer des enfants, jeunes adultes et leurs familles, ainsi que sur une individualisation des réponses à offrir. Les principes de mise en œuvre de cette loi seront clairement déterminés par une coordination et une cohérence de l'action, ainsi qu'une participation de

l'enfant, du jeune et de l'ensemble de la famille.

L'Office National de l'Enfance (ONE) sera épaulé dans sa mission de coordination des mesures d'aides par des équipes multidisciplinaires, régionales et indépendantes, les services de Coordination de Projets d'Intervention (CPI).

Ces services de coordination œuvreront dans un contexte de « case management » et dans un esprit de coopération avec les enfants, les jeunes, leurs familles et l'entourage tout en facilitant l'accès aux mesures d'accompagnement.
(voir www.one.public.lu)

Cohésion, coordination et participation autour de l'enfant et de sa famille ont, depuis toujours, été mises en avant par l'A.P.E.M.H., qui dès le début a voulu s'insérer dans cette optique en proposant la création d'un service CPI, mettant un accent particulier sur les interventions au niveau d'enfants et de jeunes adultes à besoins spécifiques.

Bénéficiaires :

- Enfants
- Jeunes adultes et leurs familles, plus particulièrement ceux ayant des besoins spécifiques

Missions :

- Proposer, développer et coordonner des mesures d'aides au bénéfice d'un enfant et de sa famille
- Établir une évaluation approfondie des ressources et des besoins de la famille (diagnostic global) et proposer un projet d'intervention
- Coordonner les prestations



Extraits des statuts

Créée en 2011, ses objets majeurs ont été définis comme suit dans les statuts :

Art. 4. L'association a pour objet la conception, la réalisation, la coordination, l'évaluation et la promotion de toutes formes d'aide et accompagnement social, de type préventif et/ou curatif, prises dans l'intérêt d'enfants et de jeunes adultes, et plus particulièrement d'enfants et de jeunes adultes à besoins spécifiques, ainsi qu'en faveur de leur famille.

- promouvoir, favoriser et assurer la création, la gestion ou la cogestion de tout type de services dans le domaine d'activités visé par les présents statuts ;
- assurer toute démarche adaptée aux besoins et aux attentes de la personne et de sa famille nécessitant une aide et/ou un accompagnement ;
- promouvoir, favoriser et assurer la création, la gestion ou la cogestion de tout type de « services d'aide sociale à l'enfance » au sens de la loi du 16 décembre 2008 relative à l'aide à l'enfance et à la famille, visant une prise en charge précoce, diversifiée et coordonnée de situations de détresse, notamment d'un service de coordination de projets d'intervention « La Cordée » ;
- favoriser de façon générale le progrès social en faveur des personnes nécessitant une aide et/ou un accompagnement, en se référant aux nécessités et besoins que réclame leur état ;
- éditer des publications d'information et organiser des formations, conférences, séminaires, expositions et autres manifestations dans le domaine d'activités visé par les présents statuts ;
- participer à toute forme d'échange dans le domaine d'activités visé par les présents statuts ;
- procéder à toute démarche utile auprès des autorités nationales ou étrangères ;

- accomplir tout acte se rattachant directement ou indirectement à l'objet de l'association ou susceptible d'en favoriser le développement.

L'association pourra réaliser ses objets avec le concours et/ou par l'intermédiaire d'autres initiatives, institutions, associations, organismes, établissements ou sociétés nationaux ou étrangers poursuivant des objectifs identiques.

Présidente

Monique BACHNER

Secrétaire

Sylvie HIRTZ

Membres

Liette BRAQUET, Georges MERSCH

Trésorier

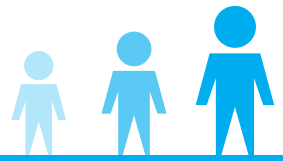
Christophe LESUISSE

Expert

Raymond CECCOTTO

Personnel - la Cordée

3 personnes



Administrateur délégué

Fernand HAUPERT

Direction générale

Raymond CECCOTTO

Directeur Général

Liette BRAQUET

Directrice Structures de Formation et de Travail

Edmée CATHREIN

Directrice Structures Hébergement et Accueil de Jour

Sylvie HIRTZ

Directrice Services et Suivi à Domicile

Consultants à la Direction générale

Angèle WEGNER

Conseil en gestion et finances

Jacques SCHLOESSER

Conseil en démarche qualité

Stéphanie ANDRÉ

Conseil juridique

Lynn HARY

Conseil en communication

Direction de proximité

Sonja KONZ

Chargée de direction

Marion KAMPER

Chargée de direction

Georges PESCHON

Chargé de direction

Jacky VANDEVELDE

Chargée de direction

MIREILLE WEBER

Chargée de direction

Peggy BECKER

Chargée de direction

Renée BASTIAN

Chargée de direction

Michelle SERRES

Chargée de direction

MARC NEU

Chargé de direction

Maik MUELLER

Pédagogue

Attaché à la direction

GUY FEIDT

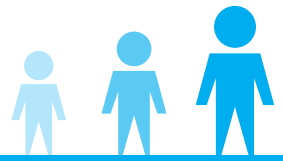
Attaché à la direction

GUY WILLEMS

Médecin vétérinaire

Attaché à la direction

LES GROUPES DE TRAVAIL



Groupe «Öffentlechtsarbecht»

En décembre 1983, le Conseil d'Administration de l'A.P.E.M.H. a décidé de créer un groupe de travail nommé «Öffentlechtsarbecht».

Ce groupe de travail se compose de membres du Conseil d'Administration ainsi que de directeurs/directrices, de chargé(e)s de direction et de différents membres du personnel de l'A.P.E.M.H.

Les objectifs

- Sensibiliser le public sur les problèmes liés au handicap
- Contacts et informations pour et avec les parents d'enfants en situation de handicap intellectuel
- Élaboration de matériel d'information
- Préparation d'articles pour la presse locale
- Organisation et préparation d'actions de sensibilisation (conférences, expositions, concerts)

Coordinatrice

Edmée CATHREIN

Membres

Raymond CECCOTTO, Marion KAMPER, Mireille WEBER, Jacky VANDEVELDE, Carlo BEAUMET, Brigitte BINTZ, Alvaro CARVALHO, Alain, GASPARD, Jean GIWER, Albertine MAJERUS, Jacques HEINEN, Jean-Marie RAUS, Lynn HARY, Romain KRAEMER

Groupe Finances

Le groupe se réunit occasionnellement pour délibérer des problèmes financiers liés aux objets de la Fondation A.P.E.M.H.

Coordinateur

Carlo BEAUMET

Membres

Liette BRAQUET, Angèle WEGNER, Raymond CECCOTTO, Jean GIWER, Fernand HAUPERT, Ady KAYSER, Paul KIHN, André LUTGEN

Groupe Nord

À partir de 2002, l'A.P.E.M.H. a réfléchi sur la représentativité de la Fondation dans le Nord du pays. Cette réflexion a abouti à la création d'un comité d'accompagnement pour les projets dans cette région.

Membres

Liette BRAQUET, Edmée Cathrein, Michelle SERRES, Marianne THOLL-HOESDORFF, Carlo BEAUMET, Lucien BECHTHOLD, Raymond CECCOTTO, Jean GIWER, Fernand HAUPERT, Ady KAYSER, Georges MERSCH, Romain WESTER

LES PARTENAIRES ET AFFILIATIONS



Les Amicales

Deux Amicales opèrent actuellement en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel. Au centre de leurs préoccupations se trouvent les besoins, les désirs et les intérêts de celles-ci. Dans ce sens, leurs activités ont pour but de promouvoir et de soutenir l'effort social et éducatif entrepris par la Fondation A.P.E.M.H. dans sa lutte pour l'amélioration matérielle et morale du sort des personnes en situation de handicap intellectuel. Les Amicales organisent au cours de l'année des manifestations de tous genres. Ces manifestations permettent de faire connaître au grand public la situation des personnes en situation de handicap intellectuel. Elles sont également une source de revenus permettant l'organisation de loisirs en commun.

Amicale de l'Enfance Handicapée du Centre Nossberg, fondée en 1976

Président

Amicale Amitié 81, fondée en 1981

Président

Norbert Molitor

Affiliations au niveau national

- À l'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil «**EGCA**»
- À l'Entente des Foyers de Jour «**EFJ**»
- À la Confédération luxembourgeoise des prestataires et ententes dans les domaines de Prévention, d'Aide et de Soins aux personnes dépendantes «**COPAS**»
- Au réseau Handicap «**RIAD**» - Réseau Indépendant d'Aide aux Personnes dépendantes
- À l'Association Nationale des Communautés Éducatives «**ANCE**»
- À «**INFO-HANDICAP**»

L'A.P.E.M.H. est également représentée

- Au Conseil Supérieur des Personnes Handicapées
- À la plateforme «**Handicap**» de l'«**EGCA**»
- À la plateforme Aide à l'enfance et à la Famille de l'«**EGCA**»

Affiliations au niveau international

- À la Confédération des Organisations Familiales de l'Union Européenne «**COFACE**»
- À «**COFACE**» Handicap
- À la Ligue Internationale des associations pour les personnes handicapées mentales «**ILSMH**»
- À l'Association Européenne des personnes handicapées mentales et de leurs familles «**INCLUSION EUROPE**»
- À l'Action Européenne des Handicapés «**AEH**»
- À l'Association de Recherche et de Formation sur l'Insertion en Europe «**ARFIE**»
- À l'«**EAMHID**» - European Association for Mental Health in Intellectual Disability



Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)

L'A.P.E.M.H. salue la ratification de la Convention de l'ONU et met en place des projets en phase avec ses recommandations

La convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée à New York le 13 décembre 2006 et ratifiée le 28 juillet 2011 constitue une avancée dans le domaine de la politique en faveur des personnes en situation de handicap intellectuel et plus particulièrement dans les domaines de **l'accessibilité, de la sensibilisation, de l'autonomie et de l'inclusion** dans la société.

Le plan d'action de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a été présenté le 28 mars 2012 par Madame Marie-Josée Jacobs, Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Les points clés du plan d'action

- Sensibilisation et information
- Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information
- Travail et emploi
- École et enseignement
- Non-discrimination et égalité
- Transport et mobilité
- Accessibilité
- Reconnaissance égale devant la loi - Capacité juridique
- Autonomie et inclusion
- Santé
- Statistiques

Comment réagit l'A.P.E.M.H. face au Plan d'Action ?

Le Centre de Ressources Pédagogiques et Formatives



Un petit plus pour relever les défis de l'inclusion d'enfants en situation de handicap dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants

L'inclusion dans notre société des personnes en situation de handicap intellectuel est un défi à relever lors de chaque étape de leur vie.

Les milieux d'accueil de l'enfance constituant les premiers acteurs d'une démarche d'inclusion, ils permettront dès lors, de développer des valeurs et des attitudes telles que l'acceptation de l'autre, la tolérance, la patience et le sens du partage chez les pairs et de favoriser l'apprentissage du respect des différences individuelles.

Afin d'encourager l'accès et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les services d'éducation et d'accueil pour enfants et afin de soutenir les professionnels dans cette démarche, le Centre de Ressources propose des dispositifs d'accompagnement à destination des équipes des milieux d'accueil qui se définissent selon trois axes d'action majeurs :



- La sensibilisation, l'information et la formation
- L'enrichissement des compétences spécifiques des milieux d'accueil permettant d'outiller les professionnels afin qu'ils développent leurs aptitudes à l'égard du handicap
- Le conseil, le support et l'aide dans l'élaboration et la mise en pratique d'un projet individualisé qui répond aux besoins de l'enfant en situation de handicap intellectuel

Contact : Michèle Racké
Tel : +352 37 91 91-320
centre.de.ressources@apemh.lu

Klaro ! Le centre de compétences pour langage facile

Au quotidien il y a trop souvent des informations difficiles à comprendre : contrats, courrier administratif, nouvelles, instructions, horaires, textes sur internet, panneaux d'informations... Ceci concerne particulièrement les personnes en situation de handicap intellectuel. Celles qui pratiquent la lecture, ne trouvent pas d'informations adéquates. De même le langage parlé est parfois formulé de manière compliquée. Or pour être inclus et participer activement dans notre société, il faut disposer d'informations accessibles. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées demande également l'accessibilité aux informations. Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 28 juillet 2011, l'État luxem-

bourgeois s'oblige à mettre en pratique les droits mentionnés dans la Convention. Dans cet objectif, l'A.P.E.M.H. gère depuis avril 2012 à Bettange-sur-Mess le centre de compétences pour langage facile, nommé « KLARO ». Le centre s'engage à initier la production d'informations en langage facile. Ce langage est formulé selon des règles définies. Les phrases sont courtes et contiennent des mots faciles. Des illustrations aident à expliquer et structurer le contenu du texte. Voici un aperçu sur les activités principales du nouveau centre :

- Sensibiliser le public afin d'augmenter les contenus en langage facile
- Traduire les textes compliqués en langage facile ou aider les responsables dans cette tâche
- Organiser des formations continues pour professionnels afin de multiplier la production de textes en langage facile
- Faire participer les personnes avec handicap intellectuel dans la démarche : considérer leurs besoins, organiser des formations continues, former des utilisateurs pour la relecture des textes avant la publication

Contact : Sylvie Bonne
Tel : +352 37 91 91-321
info@klaro.lu



Loi sur le « Revenu des personnes handicapées »

Depuis la loi du 12 septembre 2003 les personnes en situation de handicap ne sont plus perçues en tant que personnes qui nécessitent de l'assistance, mais en tant que **personnes qui gèrent leur vie de manière autonome et qui participent de manière égalitaire avec les autres citoyens aux différents aspects de la vie en société.**

Amendée en décembre 2011, la loi précise maintenant quelques points importants :

1) Dans toute la loi le terme « travailleur » est remplacé par le terme « salarié ».

2) L'État participe au salaire du salarié handicapé engagé dans un Atelier Protégé à raison de 100 % du montant (salaire social minimum déterminé en application du Code du travail).

Cette mesure vise à garantir aux salariés handicapés orientés vers un Atelier Protégé – et notamment à ceux qui, en raison de leur handicap, ne sont pas en mesure de travailler de manière économiquement rentable – les mêmes chances d'être engagés par un Atelier Protégé que les salariés handicapés dont la perte de rendement est moins élevée.

Les travaux parlementaires peuvent être consultés sur : www.chd.lu « Projet de loi N° 6161 »





Treffen der deutschsprachigen Lebenshilfen

Il s'agit ici de rencontres annuelles entre associations de parents d'enfants mentalement handicapés. Les représentants des Conseils d'Administration et des directions respectives ont des échanges de vues sur des thèmes et problématiques communs dans l'accompagnement des personnes handicapées, la gestion de structures et des politiques nationales en faveur de la personne en situation de handicap intellectuel.

Rencontre 2011 à Berne (CH).

Rencontre 2012 à Bettange-sur-Mess (L).

Projet « Aidants Familiaux » - Partenariat Grundtvig

L'auto-évaluation de leurs besoins, un point de départ pour obtenir de l'aide

Objectifs :

- Analyser les besoins et les obstacles à l'auto-évaluation de leurs besoins
- Faire l'inventaire des outils pour la formation des aidants
- Identifier des modules de formation pour les aidants et les professionnels amenés à évaluer et exprimer des besoins
- Formuler des recommandations
- Diffuser les résultats

Projet « CQ 2 » - Coopération, Qualification, Qualité, Pratiques Professionnelles en Mutation

Partenaires : Luxembourg: A.P.E.M.H.

France : AEIM-ADAPEI 54

Belgique : Le Fourneau David - Les Iris

Autriche : Lebenshilfe Österreich (supervision et évaluation)

Objectifs :

Cerner les décalages au niveau de l'accompagnement des personnes en situation de handicap intellectuel, en analysant les pratiques professionnelles selon les indicateurs suivants :

- Inclusion
- Participation
- Auto-détermination

afin d'offrir un accompagnement de qualité répondant aux besoins et aux droits reconnus des usagers.

Méthodologie :

- Grille d'analyse (plusieurs focus-groupes par pays)
- Exploitation des résultats (document de synthèse)
- Catalogue de recommandations (en élaboration)



Diverses visites d'études et échanges bilatéraux et multilatéraux

En plus de ces échanges plus formalisés, les membres de la direction et les professionnels du terrain entretiennent des échanges de pratiques et d'analyses de projets dans le cadre de rencontres thématiques plus ponctuelles et de journées d'études.

Projet - AGID



L'A.P.E.M.H. contribue activement à l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle 2012.

Le projet consiste à proposer différents modules de formation en ligne ciblant le personnel travaillant avec des personnes vieillissantes en situation de handicap.

Constats :

- Augmentation de la longévité des personnes en situation de handicap au cours des dernières années
- Perte d'autonomie de la population à partir de 40 ans
- Vieillesse des familles et des différents encadrants / intervenants

- Difficulté d'anticiper le diagnostic du vieillissement
- Absence de connaissances et compétences spécifiques au niveau du personnel encadrant des personnes en situation de handicap

Objectifs :

- Analyse des besoins en compléments de formation (continue) des personnels de terrain par une approche participative (focus groupes de professionnels et usagers)
- Proposition de modules de formation – par thèmes – avec support en ligne
- Évaluation de ces modules et analyses des effets sur les publics cibles concernés

Les partenaires du projet AGID :

- Fondation A.P.E.M.H. (Association des Parents d'Enfants Mentalement Handicapés) ; Luxembourg.
- Université de Northumbria à Newcastle (formations supérieures) ; Royaume Uni.
- Université de Vienne (département de psychologie clinique) ; Autriche.
- A.R.F.I.E. (Association de Recherche et de Formation sur l'Insertion en Europe).
- C.A.D.I.A.I. (Cooperativa Assistenza Domiciliare Infermi Anziani Infanzia) ; Italie.
- Les Genêts d'Or (Association : déficience et dépendance en Bretagne) ; France.
- Zonnelied aslb (ONG : déficience intellectuelle & double diagnostic) ; Belgique

BÉNÉFICIAIRES DES STRUCTURES ET SERVICES DE L'A.P.E.M.H.



chiffres au 1^{er} juin 2012

Hébergement

STRUCTURES D'HEBERGEMENT	PERSONNES ACCOMPAGNÉES	LISTE D'ATTENTE
Structures de logement (foyers)	158	94
SEMO (Semi ouvert)	16	3
Total des personnes en structures d'hébergement	174	97

ACCUEIL TEMPORAIRE	PERSONNES BÉNÉFICIAIRE DU SERVICE TEMPORAIRE
Total des personnes en accueil temporaire	56

Accueil de Jour

TYPE DE STRUCTURE DE JOUR	PERSONNES INTERNES	PERSONNES EXTERNES	LISTE D'ATTENTE
Service d'Activités de Jour	13	16	6
Centre de Jour (Nossbiérg, Mondorf, Clervaux)	14	25	2
Total des personnes en accueil de jour	68		8

Services ambulatoires et de soutien

TYPE DE SERVICES	BÉNÉFICIAIRES	LISTE D'ATTENTE
Service SeSAD	109	6
Service CARR	45	7
Service SCAF	48	/
Maison Relais Inclusive TOPOLINO	16 enfants dont 5 enfants à besoins spécifiques	19 enfants dont 1 enfant à besoins spécifiques
Service d'Accompagnement et de Suivi (SAS)	32	/
Total des personnes en services ambulatoires et de soutien	250	32

BÉNÉFICIAIRES DES STRUCTURES ET SERVICES DE L'A.P.E.M.H.



chiffres au 1^{er} juin 2012

Formation et Travail

STRUCTURES DE FORMATION	PERSONNES INTERNES	PERSONNES EXTERNES	LISTE D'ATTENTE
C.P.P. Bettange-sur-Mess Annexe Nossbiert	4 2	33 18	38
C.P.P. Bettembourg	0	6	/
C.P.P. Hosingen	4	12	6
Total des personnes en structures de formation	79		44

Société Coopérative

STRUCTURES DE TRAVAIL	PERSONNES INTERNES	PERSONNES EXTERNES	LISTE D'ATTENTE
Ateliers Bettange-sur-Mess Annexe Nossbiert	38	123	1
Ateliers Bettembourg	6	53	/
Ateliers Hosingen	11	44	/
Total des personnes en structures de travail	275		1

678 personnes différentes en situation de handicap intellectuel **bénéficient d'une ou plusieurs prestations dans le cadre des structures et services de l'A.P.E.M.H.**

164 personnes en situation de handicap intellectuel figurent sur **la liste d'attente des différentes structures et services de l'A.P.E.M.H.**

CALENDRIER FIN 2012



DATE	DESCRIPTION	LIEU / ENTITÉ JURIDIQUE
29.06.2012	Séminaire Projet « BENE » Arfie et Tricentaire	Bâtiment Jean Monet - Kirchberg
30.06.2012	AG - ARFIE	Galgebiert - Esch-sur-Alzette
01.07.2012 - 03.07.2012	Lebenshilfe Treffen	Bettange-sur-Mess
14.07.2012	Marche populaire et Summerfest	Esch-Nossbiert
26.09.2012	Conseil d'Administration	Fondation A.P.E.M.H. Hébergement et Services a.s.b.l.
Septembre	Inauguration	Limpach
14.10.2012	Fermeture Parc Merveilleux	Bettembourg
24.10.2012	Conseil d'Administration	Fondation A.P.E.M.H. Hébergement et Services a.s.b.l.
Octobre	Inauguration Centre de Jour - Sonnenhaus	Clervaux
06.11.2012	Conférence - Svetlana Panifilova	Luxembourg
07.11.2012	Bureau de Coordination	
28.11.2012	Conseil d'Administration	Home Service a.s.b.l. Fondation A.P.E.M.H. Hébergement et Services a.s.b.l. Formation et Travail a.s.b.l. Société Coopérative
30.11.2012	Porte Ouverte - Ateliers Hosingen	Hosingen
07.12.2012	Porte Ouverte - Ateliers Bettange	Bettange-sur-Mess
16.12.2012	Krëschtfeier	Alvisse Parc Hotel

LES ADRESSES



A.P.E.M.H. DOMAINE DU CHÂTEAU

10, rue du Château
L-4976 Bettange-sur-Mess
Tél. : (+352) 37 91 91-1
Fax : (+352) 37 93 94

e-mail: apemh@apemh.lu
www.apemh.lu

A.P.E.M.H. PARC MERVEILLEUX

route de Mondorf
L-3260 Bettembourg
Tél. : (+352) 51 10 48-1
Fax : (+352) 52 45 11

e-mail: parc@parc-merveilleux.lu
www.parc-merveilleux.lu

A.P.E.M.H. CENTRE NOSSBIERG

B.P. 331
L-4004 Esch-sur-Alzette
Tél. : (+352) 54 71 71-1
Fax : (+352) 54 66 54

e-mail : nossbierg@apemh.lu

A.P.E.M.H. PARC HOSINGEN

Parc Hosingen
L-9836 Hosingen
Tél. : (+352) 26 90 40-1
Fax : (+352) 26 90 40 25

e-mail : ateliers.hosingen@apemh.lu

A.P.E.M.H. SERVICE SOCIAL

10, rue du Château
L-4976 Bettange-sur-Mess
Tél. : (+352) 37 91 91-229 / 253
Fax : (+352) 26 37 47 90

e-mail : service.social@apemh.lu

LA CORDÉE a.s.b.l.

10, rue du Château
L-4976 Bettange-sur-Mess
Tél. : (+352) 37 91 91-1 /314
Fax : (+352) 37 93 94

e-mail : lacordee@lacordee.lu
www.lacordee.lu

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Site web : www.apemh.lu
- A.P.E.M.H. Newsletter : à télécharger sur notre site
- Formations UFEP : www.ufep.lu



Domaine du Château

10, rue du Château
L-4976 Bettange-sur-Mess

Tél. : (+352) 37 91 91-1

Fax : (+352) 37 93 94

apemh@apemh.lu

www.apemh.lu